

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2006

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par  
Mme Pecresse, rapporteure  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 12**

Dans l'alinéa 9 de cet article, après les mots :

« besoins liés »,

insérer les mots :

« au logement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial peut être décidée si la famille n'arrive pas à financer son maintien dans le logement.

